



y'a t-il un risque qu'on m'enlève mes papiers en divorçant?

Par **fatiha1989**, le **23/06/2011** à **11:35**

bonjour,

Je me permet de vous raconter un peu mon histoire avant de poser mon problème.

En fait, je suis une étrangère de nationalité algérienne, je suis mariée avc un français depuis 2 ans,on a fait l'acte et le contrat de mariage, mais là ça commence les problèmes donc on a décidé de rompre et de divorcer amiablement, mais le problème c'est que j'ai peur qu'on m'enlève mes papiers,je ne sais plus quoi faire, je suis vraiment dans la merde et je ne sais plus quoi faire. y'a t-il vraiment un risque qu'on me les enlève ?

svp si quequ'un est déjà passé par là qu'il me réponde.

PS: on a pas des enfants ensemble.

Merci

Par **Domil**, le **23/06/2011** à **11:51**

Si vous êtes algérienne, alors vous avez eu d'abord un certificat de résidence d'un an, puis tout de suite derrière un certificat de résidence de 10 ans (les autres nationalités attendent 3 ans pour avoir la carte de 10 ans) qui n'est pas retirable en cas de rupture de vie commune (les autres nationalités, c'est retirable tant qu'il n'y a pas 4 ans de mariage)